

**CAMPAGNE D'INSCRIPTION  
ENTREE à L'ECOLE MATERNELLE  
(Enfants nés en 2021)  
ANNEE 2024-2025**

Vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à la mairie de votre domicile.

Pour connaître les modalités d'inscription (en mairie ou par mail), merci de contacter la mairie de votre résidence.

Vous aurez besoin de leur fournir les documents suivants :

- Le livret de famille avec filiation
- La photocopie des vaccins obligatoires
- Un justificatif de domicile
- La carte d'identité du parent demandant l'inscription